



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 11 MAI 2023

*Date de convocation : 4 mai 2023*

**Etaient présents** : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; M. BORDIN Pascal, Mmes CHEVALLIER Audrey, LEPELTIER Coralie, MM. CADYCK Kévin et LEREY Judicaël et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sylvie RADENAC, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- \* Projet d'ombrières
- \* Point sur les travaux et la journée citoyenne
- \* Chantier argent de poche
- \* Taxe de séjour et Taxe d'aménagement
- \* Affaires et questions diverses.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M. Marcel CHAUSSON présentée le 2 mai 2023 ; laquelle a été acceptée le 4 mai 2023.

### **1/ projet d'ombrières**

Suite au dernier conseil municipal, il a été demandé à la sté Cénovia de présenter un nouveau projet pour la cour de l'école. Ce projet est présenté aux élus. Après débat, les élus sont d'accord sur les 2 premiers projets présentés et demande si ceux-ci peuvent être adoptés avant celui de la cour d'école. Les élus souhaitent plus de précisions sur l'emplacement du projet dans la cour de l'école, savoir s'il s'agit de poteaux ronds. M. le Maire se charge de contacter à nouveau Mme Poilane pour ce projet et présentera le nouveau projet lors d'une prochaine séance municipale.

### **2/ Point sur les travaux**

M. le Maire présente un tableau des dépenses réalisées et / ou engagées pour l'année 2023  
Mairie : Segilog (logiciel de bureau)

Eglise : Réfection de la voute de la sacristie : réalisation prévue en juin ; le devis retenu pour les abats-sons est celui de M. Jérôme Ragot de Domfront-en-Champagne : réalisation prévue en juillet.

Ateliers : achat de matériels : 1 brouette et des masses pour le tracteur ont été achetées.

Logements locatifs : pose de volets roulants : date de réalisation non fixée

Cantine : M. Péan a repeint les sanitaires et la salle de restaurant.

Ecole : couverture : attente d'un second devis

Chalets : voir pour l'achat de 2 matelas pour le chalet accessible aux PMR;

Salle : Réfection des poteaux extérieurs réalisée

Voirie : projet de sécurisation de la rue de La Quinte est refusé (il s'avère qu'il ne respecte pas les règles de du Guide des chicanes et écluses sur voiries urbaines édité par le CERTU en 2012. M. Granier réitère le problème de la vitesse sur cette rue ; un rendez-vous sera pris avec les services de l'ATESART. Pour les travaux, rue des étangs, il conviendra de prévenir les services de transports Aleop et de les réaliser pendant des vacances scolaires ; la parcelle rue de la tranquillité est totalement viabilisée.

Lotissement : permis d'aménager déposé le 8 mars ; en cours d'instruction.

Aménagement d'un local associatif (ancien vestiaire) : attente de l'avis de la commission d'accessibilité (prévue le 16 mai)

Jardinières : Fabienne Rivol a rendez-vous avec M. Péan pour les différents types de jardinières souhaitées.

Commerce : des renseignements seront pris pour la mise en place d'un bail dérogatoire ; un nouveau rendez-vous sera aussi demandé auprès de la chambre du commerce

Journée citoyenne : environ 30 personnes sont inscrites aux différents ateliers ; rendez-vous fixé à 8h30 à la mairie

### **3/ Chantier argent de poche**

La 4CPS renouvelle le chantier argent de poche pendant les vacances scolaires ;  
La commune est favorable pour renouveler cette expérience pour 2 semaines au mois d'août, encadré par l'agent technique (ramassage taille des haies ; peinture de l'atelier, nettoyage des parterres de l'allée Toulouse-Lautrec et du chemin, impasse Renoir)

### **4/ Taxe de séjour et Taxe d'aménagement**

Pour info, M. le Maire rappelle que c'est la 4CPS qui fixe les taux pour la taxe de séjour ; la commune encaisse auprès des locataires des chalets et reverse 2 fois par an à la 4CPS.

Concernant la Taxe d'aménagement, M. le Maire rappelle que celle-ci est instaurée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015 et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les mêmes taux sont appliqués.

M. le Maire invite les élus à décider si la commune augmenterait son taux et revoyait les différentes exonérations. Par manque d'information, le sujet est reporté.

### **5 / Affaires et questions diverses**

#### **- étude faisabilité**

M le Maire présente un devis d'étude faisabilité du bureau d'études Ingerif pour un montant de 1900 € HT ; celui-ci porte sur la création d'un lotissement communal sur une parcelle, actuellement classée en zone 1AU.

M. le Maire précise que s'il n'y a pas d'étude de réaliser, cette parcelle pourra revenir en zone N (naturelle) dans le prochain PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis.

#### **- Cantine :**

Mme Beslier informe que 3 personnes ont déposé une candidature au poste de cantinier ; la candidature de M. Rousseau a été retenue ; la prise du poste se fera dans le cadre d'un détachement de sa collectivité d'origine. Concernant le départ de Mme Marie-Claude SERUS, le Conseil Municipal décide de faire un pot de départ le vendredi 7 juillet ; une cagnotte va être mise en place et une information sera mise dans le carnet de liaisons des élèves.

Mme Rivol informe les élus du fonctionnement d'un « permis à points » à la cantine scolaire de La Quinte ; La commune de la Quinte souhaite que les élèves de GS soient informés de ce fonctionnement. Mme Rivol est chargée d'expliquer aux enfants de GS.

- Mission locale Sarthe Nord :

M. le Maire informe que la mission locale Sarthe Nord a décidé de mettre en valeur le parcours d'un jeune, au format vidéo, dans le cadre du concours « ton parcours, ta commune » Pour la 4CPS, la candidature de Leelou ROCHE, domiciliée à Lavardin a été retenue ; la réalisation de son portrait est prévue le 17 mai à partir de 11h. Mme Radenac est chargée d'accompagner Leelou et la mission locale pour ce reportage.

- Réfèrent déontologique :

Depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l'élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1). Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de réfèrent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l'élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Le décret du 6 décembre 2022 fixe les dispositions relatives à ces référents déontologues ainsi que le calendrier. Ainsi, les référents déontologues devront être désignés au 1er juin 2023.

Le réfèrent déontologue doit être choisi « en raison de son expérience et de ses compétences ». Point le plus important : il ne peut être élu au sein de la ou des collectivités et établissements auprès desquels il exerce ses fonctions, ni y avoir été élu depuis « au moins trois ans ». Il ne peut pas non plus s'agir d'un agent de ces collectivités. Le réfèrent déontologue peut également être « un collègue », composé de personnes répondant aux exigences évoquées ci-dessus.

Consciente de la difficulté que peut représenter la recherche d'un déontologue compétent, l'AMF72 a entrepris les démarches afin de pouvoir vous proposer une suggestion. l'AMF72 informe que Monsieur Jean-Marie Brigant, Maître de conférences à l'Université du Maine, a accepté d'être proposé comme réfèrent déontologue pour les collectivités sarthoises qui en feraient la demande à la condition que les collectivités prévoient, comme stipulé dans l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre, une indemnité fixée à 80€ par dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de l'AMF 72.

- AFAJES : l'Assemblée Générale est fixée au 24 mai à 18h15 à Crissé. Mme Rivol et M. Pulido Pato y participeront.

Tour de table des Elus :

Sébastien Granier souhaite rencontrer l'entreprise chargée de l'entretien de la voirie communale afin de revoir l'exécution de certaines tâches ; demande que le site internet soit mis à jour plus fréquemment ; Judicaël Lerey lui confirme qu'il le met à jour dès réception de nouvelles actualités

Kévin Cadyck souhaite contacter M. Pellissier, lotisseur du Champ de la croix, afin de mettre à jour les obligations pour l'entretien dans le lotissement ; regrette le manque de communication au sein du CM

Audrey Chevallier confirme ce problème d'information ; souhaite que chaque élu soit tenu informé des différentes actualités (ex : petits travaux à l'école).

Mélanie Beslier demande où en est l'affaire de l'arbre situé entre chez M. Bertrand et M. Pellissier. M. le Maire informe que la situation est toujours en attente (M. Pellissier ne s'étant pas présenté au rendez-vous du géomètre).

Christopher Pulido Pato informe qu'il a assisté, avec Audrey Chevallier, à la réunion à l'école pour le projet « Notre école, Faisons là ensemble ! » ; différents sujets sont projetés sur 3 années : culturels, sportifs (en lien avec les JO), antistatiques (musique peinture). Le dossier a été présenté à l'inspection académique pour un démarrage à la prochaine rentrée. Concernant le SIVOS, une Atsem, en remplacement de Marina Deniel, a été recrutée. L'école demande une meilleure connexion wifi (répétiteur)

Fabienne Rivol informe qu'elle a récupéré, auprès de la mairie de Degré, un lecteur Icad pour les identités canines.

Rémy Mauboussin informe qu'il sera absent du 17 au 27 mai. Souhaite que chaque adjoint donne leur disponibilité pour les congés d'été.

Séance levée à 21h30

Le secrétaire de séance  
Sébastien GRANIER

Le Maire,  
Rémy MAUBOUSSIN